

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BOISSY-SOUS-SAINT YON

DATE DE CONVOCATION 6 décembre 2022	L'an deux mille vingt deux Le treize décembre
DATE D’AFFICHAGE 6 décembre 2022	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur SAADA Raoul, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Etai^ent présent(e)s : M. SAADA Raoul – M. PICHON Jean-Marc – Mme MOUNOURY Aurélie – Mme CAZADE-SAADA Claire – M. IBOUADILENE Francis – M. REYNAUD Max – M. GAUTHIER Dominique – M. DA SILVA Frédéric – Mme MOAL Sylvie – Mme DUCHOSAL Christine – M. DUCHOSAL Frédérick – Mme BLAIZE Sophie – M. LAURENT Eric – Mme SCACCHI Anne – Mme COURTOIS Cécile - M. DORIZON Maurice – Mme PEDRONO Anne-Marie– M. TISCHENBACH Thierry.
EN EXERCICE : 27	
PRESENTS : 18	
VOTANTS : 24	Absent(e)s représenté(e)s : M. LOURS Xavier - M. GOFF Jullian - M. FAUCHÉ Fabien - M. AURTENECHÉ Michel - Mme BONNASSEAU Patricia - Mme BILIEU Carine.
	Absent(e)s non représenté(e)s : Mme LEROMAIN Nadège – Mme HEMON Alexandra – M. LION Robert
	Mme CAZADE-SAADA Claire a été désignée secrétaire de séance.

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION MAPA

Sur le rapport de Madame SCACCHI Anne,

Dans le cadre de l'adoption du protocole de la commande publique, a été créée le 16 décembre 2021 une Commission MAPA (Marché A Procédure Adaptée) en charge d'attribuer les marchés inférieurs aux seuils Européens (marchés dits formalisés) en fonction des différents seuils internes fixés par la collectivité.

Suite à la démission de Monsieur AURTENECHÉ Michel, membre suppléant de cette commission, il convient de désigner de nouveau les membres pour siéger au sein de cette commission MAPA.

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales notamment son article L. 2121-29,

VU le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019,

VU la délibération n°2021-133 du 16 décembre 2021 approuvant le protocole de la Commande Publique de la ville,

VU la délibération n° 2022-073 du 13 décembre 2022 désignant les membres de la Commission d'Appel d'Offres,

CONSIDERANT la nécessité de désigner les membres de la commission MAPA suite à la démission de Monsieur AURTENECHÉ Michel, membre suppléant désigné par la Liste Majoritaire pour siéger au sein de cette commission MAPA,

CONSIDERANT la proposition de conserver les mêmes membres que les membres élus de la CAO,

CONSIDERANT l'avis conforme de la commission Finances

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DESIGNE les membres de la commission MAPA comme suit :

Membres titulaires de la Commission MAPA :

Liste Groupe majoritaire :

- **M. DUCHOSAL Frédéric**
- **M. DA SILVA Frédéric**
- **M. GAUTHIER Dominique**
- **M. IBOUADILENE Francis**

Liste Groupe minoritaire :

- **M. TISCHENBACH Thierry**

Membres suppléants de la Commission MAPA :

Liste Groupe majoritaire :

- **M. PICHON Jean-Marc**
- **Mme COURTOIS Cécile**
- **Mme BONNASSEAU Patricia**
- **Mme SCACCHI Anne**

Liste Groupe minoritaire :

- **Mme PEDRONO Anne-Marie**

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219100856-20221213-DEL2022-074-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022

Affichage : 15/12/2022



Le Maire,

Raoul SAADA

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.